



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2019

**Étaient présents :** Daniel GUIBAL, Jean-Louis RASPAUD, Nathalie BOUDOU, Patrick HUGOUNENQ, Claude CREISSEL, Jackie POUJOL, Marie-Thérèse ALTAIRAC, Emmanuel VANNIER, Stéphane VIALETTES, Claudine DECHELLE, Véronique VANEL, Jacques BRUN, Jean SCHAEFFER, Georgette APOLIS.

**Absents :** Christine CAPLAT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie BOUDOU

### ***1°) Décision transfert de compétences Eau et Assainissement CCLL :***

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCLL souhaite prendre la compétence Eau et Assainissement. L'échéance du transfert est 2026 mais la CCLL souhaite le transfert pour 2021. Monsieur le Maire explique que la commune est en régie pour l'assainissement et que le SIEL à la compétence de l'eau sur notre commune. Une discussion est menée autour de la table afin que chaque conseillers donne son avis et son point de vue. Monsieur le Maire demande qu'une décision soit prise et passe au vote. 9 membres sont contre le transfert par manque de lisibilité, 1 abstention (Mme DECHELLE) et 4 pour le transfert (POUJOL, RASPAUD, VANNIER, ALTAIRAC).

A la majorité le refus du transfert est voté.

### ***2°) Désignation Maître Dombre :***

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner Maître DOMBRE pour poursuivre la procédure concernant la pose des compteurs communicants.

Le Conseil accepte à l'unanimité la désignation de Maître DOMBRE.

Monsieur le Maire informe également le Conseil de la demande du sous-préfet concernant l'affaire du déclassement du bassin de Salelles, il propose donc de désigner Maître DOMBRE pour lancer cette procédure. Le Conseil accepte à l'unanimité la désignation de Maître DOMBRE.

### ***3°) Décisions Modificatives :***

#### **M 14 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que sur le Budget Primitif de la M14, l'article 74127 a été abondé à tort d'un montant de 76 859 €, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	En déficit de
60632	Fournitures de petit équipement	- 10 000 €
615228	Entretien réparations autres bâtiments	- 15 000 €
615231	Entretien réparations voiries	- 30 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	- 6 859 €
65548	Autres contributions	- 15 000 €
	<b>Soit un total de</b>	<b>- 76 859 €</b>

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer, Le Conseil, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, **ACCEPTE** de modifier les articles comme expliqué ci-dessus.

#### **M49 :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'équilibrer les opérations d'ordre de la façon suivante :

Article	Libellé	Montant
777/042	Reprise de subventions	+ 4 000 €
70611	Redevance Assainissement	- 4 000 €

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer, Le Conseil, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, **ACCEPTE** de modifier les articles comme expliqué ci-dessus.

#### **4°) Bail Appartement n°6 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de location de l'appartement situé au N°6 « Relais des Postes » à Cartels du Bosc (précédemment loué par Monsieur CASTILLO Nicolas)

Il invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, Après avoir pris connaissance de la demande de **Monsieur SAINT-POINT Kévin.**

**ACCEPTE** de louer l'appartement communal au 2<sup>e</sup> étage au N°6 « Relais des Postes » à Cartels du Bosc non meublé, à **Monsieur SAINT-POINT Kévin. à compter du 1er Juin 2019.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail.

**Le loyer nu mensuel 415,00 €** plus les charges de **35€** (eau-ass. et taxes ordures ménagère) soit un montant total de **450,00 €** et sera révisable en fonction des décisions municipales et à date anniversaire d'entrée au logement à partir du tableau indiciaire de l'INSEE.

Ce loyer sera payé dans les premiers jours de chaque mois à l'ordre du Trésor Public.

Le bail est consenti pour une durée **de un an** renouvelable par tacite reconduction.

Une caution égale au prix du loyer sans les charges soit **415,00 €** est demandée et sera restituée ensuite, si l'appartement n'a subi aucun préjudice.

L'intéressé devra en outre prendre toutes les assurances pour garantir en multirisques l'habitation et devra justifier chaque année du paiement de la cotisation assurance.

#### **5°) Achat camion :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le FIAT DUCATO a été refusé lors de la visite au contrôle technique et qu'il est donc nécessaire de procéder à son remplacement par l'achat d'un véhicule neuf. Un débat est mené autour de la table pour l'étude des différentes propositions (SARL SOLER, RENAULT, PEUGEOT, CITROEN et IVECO).

Le conseil municipal après étude accepte la proposition de Citroën pour un Jumper Benne pour un montant de 21034,16 € TTC.

#### **6°) Décharge de Soumont :**

Monsieur le Maire fait l'historique concernant la décharge de Soumont et précise qu'une réunion de la commission de suivi de site a été faite en sous-préfecture de Lodève le 15 Avril 2019. Cette décharge doit continuer jusqu'en 2022 mais aujourd'hui le Syndicat Centre Hérault souhaite la continuité pour 7 ans voire 15 ans de plus. Monsieur le Maire donne la parole à Mme VANEL, conseillère municipale et présidente de l'Association ARPE qui informe qu'une enquête publique va être lancée et qu'il est nécessaire que la Commune se prononce sur cette exploitation. Le conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre une délibération contre la continuité de la décharge dont l'échéance finale est 2022.

#### **7°) Mise en place d'une commission d'accueil des entreprises sur le PRAE :**

Monsieur le Maire explique la polémique concernant l'installation d'une entreprise de traitement de boues sur notre Commune. Actuellement cette entreprise se trouve à Gignac. Monsieur le Maire donne l'historique de cette affaire et les différents échanges qu'il a eu avec le Maire de Gignac et le Patron de l'Entreprise. Il confirme donc que cette société ne s'installera pas sur notre commune. Monsieur le Maire s'excuse de ne pas avoir tenu au courant le Conseil de l'évolution de ce dossier. Il souhaite donc qu'une commission soit créée pour étudier toutes les demandes d'installation sur le PRAE. Cette commission serait composée d'Élus et d'habitants.

#### **8°) Surpresseur Le Bosc :**

Monsieur le Maire fait l'historique sur la demande du SIEL qui souhaite la pose d'un surpresseur au village du Bosc. Le lieu d'emplacement du surpresseur a été discuté suite aux mécontentements des riverains. Mr HUGOUNENQ Patrick propose que ce surpresseur soit implanté sur sa propriété en échange d'une réservation pour un branchement eau. Le Conseil à la majorité accepte cette vente avec cette condition.

#### **9°) Devenir du château d'eau Le Bosc :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Mme REGARD (propriétaire de la parcelle où est implanté le château d'eau) qui souhaite que celui-ci soit démoli compte tenu de la pose du surpresseur. Le conseil souhaite réfléchir sur le devenir du château d'eau et souhaite l'avis des habitants du village du Bosc.

**10° Médiévales :**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la maquette du flyers des Médiévales.

**11° Décharges sauvages :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les chasseurs se sont mobilisés pour nettoyer la nature. Il explique les difficultés que la Commune rencontre notamment lors de la récupération de pneus.... Monsieur le Maire souhaite que soit étudié un outil de tri et il demande l'aide de Mr Stéphane VIALETES afin de nous aider à mettre en place ce dispositif.

\*\*\*

A titre d'information le projet de réhabilitation de la cave de Saint Jean de la Blaquièrre a été annulé.

\*\*\*

Monsieur le Maire explique qu'il a obtenu que le car scolaire (collège et lycée) s'arrête au village du Bosc dans le sens Lodève Loiras. Deux radars pédagogiques ont été posés pour la sécurité des piétons et informe que des radars seront posés également à Loiras.

\*\*\*

Mr SCHAEFFER demande à la commission des chemins d'étudier et de faire chiffrer la réhabilitation du chemin des cigales au Mas Lavayre.

\*\*\*

Monsieur le Maire informe que le mobil'home va partir la semaine prochaine.

\*\*\*

Monsieur POUJOL Jackie intervient pour expliquer au conseil qu'il s'exprime lors des Conseils Communautaires, notamment concernant sur les appels d'offres du musée, sur les indemnités...

\*\*\*

Mr le Maire informe que le marché à la salle polyvalente de Salelles va débuter au 15 Juin 2019.

Fait à Le Bosc,  
Le 3 Juin 2019

Le Maire  
Daniel GUIBAL

